

Fusion Transfrontalière & Société Européenne

-200 € HT

pour toute inscription
aux 2 jours reçue
avant le 10/11/2006

Journées animées par

Christian Roth
PDGB Société d'Avocats
Olivier de Précigout
FIDAL
David Dumarché
PAUL HASTINGS
Olivier du Mottay
Fabrice Fages
LATHAM & WATKINS
Catherine Cathiard
Claire Le Gall-Robinson
Armand Grumberg
**SKADDEN, ARPS, SLATE, MEAGHER
& FLOM LLP**
Bruno Gouthière
CMS BUREAU FRANCIS LEVEBVRE
Denis Van Den Bulke
VANDENBULKE Avocats

Les nouveaux instruments de rapprochement des entreprises en Europe : lequel privilégier ?

- **Faites le point sur la directive du 26 octobre 2005 relative aux fusions transfrontalières et sur le décret du 14 avril 2006 relatif au volet « droit des sociétés » de la SE**
- **Création d'une SE ou transformation en SE, fusion transfrontalière : maîtrisez les règles essentielles**
- **Quelle place pour les salariés et/ou leurs représentants lors de la constitution d'une SE ? Lors d'une fusion transfrontalière ?**
- **Maîtrisez les modalités de fonctionnement de la SE : quels statuts rédiger ?**
- **Fiscalité européenne : quel régime fiscal applicable à la SE en fonction de son pays d'accueil ? À la fusion transfrontalière ?**

Maîtriser les nouveaux instruments de rapprochement des

MARDI 30 JANVIER 2007

Président de séance : Christian Roth
Avocat Associé - PDGB Société d'Avocats

Accueil des participants

Société européenne / fusion transfrontalière : quel outil choisir ?

SE : quels modes de création possibles ? Quelles précisions apportées par le décret du 14 avril 2006 ?

- Constitution d'une SE : quelles règles communes ?
- La constitution par voie de fusion : quelles limites ? Quelle forme choisir ?
- La constitution par création d'une holding : quelles sociétés bénéficiaires ?
- La constitution sous forme de filiale commune
- La constitution par transformation d'une société anonyme de droit national : quelles conditions ?
- Quelle importance donner à la législation de l'État du siège de votre SE ?
- Constitution, immatriculation, publication : quelles solutions issues du décret d'application ?

Étude comparative

Analysez les principales règles de constitution d'une SE dans les autres États membres

Christian Roth

Pause-café

Fusion transfrontalière : quels avantages face à la création d'une SE ?

- Quels mécanismes la directive du 26 octobre 2005 met-elle en place ?
- Quels obstacles nationaux supprimés par la directive ?
- Le projet de fusion : quel contenu minimal ?
- Quelles contraintes nouvelles ?
- Fusion transfrontalière et constitution d'une SE par fusion : quelles différences ? Laquelle choisir ?

Olivier de Précigout

Avocat- Directeur Associé
FIDAL

Déjeuner

La négociation de la participation des salariés : un régime commun à la SE et à la fusion transfrontalière ?

Quel accord mettre en place dès la création d'une SE ? En cas de fusion transfrontalière ?

- Quand créer un groupe spécial de négociation ?
- Quel rôle attribuer au groupe spécial de négociation ?
- Quelle influence du mode de création sur la participation des salariés ?
- À défaut d'accord, quelles « dispositions de référence » applicables ?
- Quand instaurer un comité « légal » de la SE ?

Mise en place d'un organe de représentation : quelles modalités ?

- Comment s'exerce « la participation » de l'organe représentant les salariés ?
- Qu'entend-on par « information » et « consultation » ?
- Quelle valeur des avis donnés ?
- Quelle articulation avec les modes de représentation déjà existants ? (Comité de groupe, Comité européen)
- La méconnaissance de ces règles : quelles sanctions encourues ?

Cas pratique

Le contenu de l'accord : que faut-il négocier ?

- Les clauses obligatoires
- Les clauses ouvertes

David Dumarché

Avocat à la Cour
PAUL HASTINGS

Pause-café

Les modifications substantielles pouvant affecter la structure de la SE : quel régime applicable depuis le décret du 14 avril 2006 ? Comment transférer votre siège social ? Pourquoi ?

- Quel projet de transfert établir ? Quel siège social choisir ?
- Quelles obligations respecter ?
 - Transfert du siège de la France vers un État membre
 - Transfert du siège d'un État membre vers la France
- Quelles conséquences pour les actionnaires ? Pour les créanciers ?
- *Quid* des actionnaires s'opposant au transfert ?

Comment transformer une société existante en SE ?

- Transformation de votre SA en SE : quelles conditions préalables ? Quelles obligations ? Quelles modalités issues du décret du 14 avril 2006 ?
- De la phase préliminaire à l'immatriculation : quel calendrier des opérations envisager ?
- Analysez un projet de transformation de société en SE

Olivier du Mottay

Avocat Associé
& Fabrice Fages
Avocat à la Cour
LATHAM & WATKINS

Clôture de la journée
par le Président de séance

À qui s'adresse cette formation ?

- Directeurs généraux
- Directeurs juridiques
- Responsables droit des sociétés
- Directeurs cessions, fusion-acquisitions
- Directeurs administratifs et financiers
- Directeurs fiscaux
- Juristes d'entreprise
- Legal Affairs
- Avocats, conseils, experts-comptables et commissaires aux comptes
- ...Et leurs collaborateurs

« Neuf mois après la publication de la loi du 26 juillet 2005 introduisant dans le droit français les dispositions concernant la société européenne [...], le législateur a adopté le décret d'application relatif au volet « droit des sociétés » de la SE qui permet désormais d'immatriculer une SE en France. »

Extrait article JCP/La semaine juridique - Edition Entreprise et Affaires n° 30, 27 juillet 2006

Accueil des participants

Matinée animée par :
Catherine Cathiard,
Claire Le Gall-Robinson,
Avocats à la Cour

& Armand Grumberg, Avocat Associé
SKADDEN, ARPS, SLATE,
MEAGHER & FLOM LLP

Rédigeons ensemble les statuts d'une société européenne

Les statuts d'une SE immatriculée en France : quelles mentions essentielles ? Quelles clauses sensibles ?

- Pouvoirs de représentation, d'administration : quelle organisation interne mettre en place ?
 - Système dualiste ou système moniste : quels modes de gestion à votre disposition ?
 - Quelles obligations à la charge de l'organe de direction ?
 - Quel contrôle exercé par le conseil de surveillance ?
 - Rapports avec les tiers : dans quelles conditions ?
- Quelles modalités de fonctionnement des AG ?
- Le mécanisme des conventions dites réglementées ou interdites : quelles clauses ?
 - Quelles catégories d'opérations soumettre à autorisation ?
 - Quelles personnes concernées ?
 - Existe-t-il un intérêt de renforcer la liste des opérations dans un espace européen ?
- L'aménagement des rapports entre actionnaires : quelles règles applicables aux SE ?
 - Comment rédiger des clauses relatives à la gestion des opérations de transfert d'actions ?
 - Quelles sont les clauses sensibles pour les actionnaires ?

Étude comparative

SE et aspects de droit comparé : faites le point sur les principales dispositions juridiques applicables dans d'autres États membres

Pause-café

Retour d'expérience

Témoignage relatif à plusieurs sociétés européennes en cours de création : le cas du Groupe SCOR

- Présentation du projet : quels contexte, objectifs et enjeux ?
- Les modalités de réalisation du projet : quel type de sociétés européennes dont la réalisation est envisagée ?
- Analysez les différentes phases du projet
 - Aspects de droit des sociétés et de droit social
 - Considérations générales sur le calendrier des opérations
- Quelles difficultés pratiques rencontrées ?

Déjeuner

Après-midi animé par :
Bruno Gouthière, Avocat Associé
CMS BUREAU FRANCIS LEVEBVRE
Denis Van Den Bulke
Avocat à la Cour, Luxembourg
Avocat, Bruxelles
VANDENBULKE Avocats

Déterminez le régime fiscal le plus attractif

Quel régime fiscal pour la société européenne ? Pour la fusion transfrontalière ?

- La société européenne et l'optimisation fiscale : quel régime fiscal ? Le droit français est-il incitatif ?
- Quelle imposition d'une société européenne «holding» ?
- Quelle imposition en présence de plusieurs établissements situés dans différents États membres ?
- La SE sera-t-elle tenue de respecter les règles relatives aux prix de transfert entre sociétés apparentées ?
- *Quid* en cas de transfert du siège social ? En cas de fusion transfrontalière ?
- Les règles fiscales françaises sont-elles un frein à la mobilité des sociétés européennes ?
- Vers la mise en place d'un régime fiscal unique ?

Pause-café

Étude comparative

Définissez votre stratégie d'implantation et déterminez

la meilleure localisation de votre SE

- Quels sont les critères à prendre en considération pour l'implantation de la SE ?
- Quelle influence de l'environnement économique de l'Etat d'accueil dans la décision ?
- L'environnement fiscal est-il déterminant ?
 - Quels impôts (directs et indirects) privilégier dans l'analyse du choix d'implantation ?
 - Comment développer une grille d'analyse fiscale selon vos objectifs ?
- Étude comparative : quels sont les pays qui présentent les meilleurs avantages fiscaux ?
 - Les pays traditionnels d'accueil des holdings européens
 - Les nouveaux pays adhérents à l'UE

Clôture de la formation

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Analyser les avantages et les inconvénients d'une SE face à une fusion transfrontalière
- Identifier les règles applicables à « la participation des salariés » au sein d'une SE et dans le cadre d'une fusion transfrontalière
- Réussir le processus de constitution d'une SE et savoir rédiger les statuts d'une SE
- Mesurer l'attractivité de la SE « à la française » et intégrer ses règles de fonctionnement
- Déterminer le régime fiscal le plus attractif en fonction du pays d'implantation

Quelle est la méthode de travail ?

- Profitez de cette formation pratique pour obtenir des réponses approfondies aux questions que vous pourrez poser directement aux intervenants
- Des exposés techniques et pratiques assurés par des intervenants de haut niveau
- Une documentation détaillée vous sera remise en début de formation pour un meilleur suivi des débats juridiques

